

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1254^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 1er novembre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Déclaration du Président</i>	1
<i>Point 16 de l'ordre du jour:</i> <i>Election de trois membres non permanents du</i> <i>Conseil de sécurité (fin)</i>	1
<i>Point 85 de l'ordre du jour:</i> <i>Mesures à prendre à la suite du cyclone qui</i> <i>vient de frapper les territoires de Cuba,</i> <i>d'Haïti, de la Jamaïque, de la République</i> <i>Dominicaine et de la Trinité et Tobago.</i>	2
<i>Organisation des travaux</i>	11

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Conformément à la demande de certaines délégations, l'examen du premier point de l'ordre du jour de la présente séance, qui est le point 12, sera reporté à un jour de la semaine prochaine. La Deuxième Commission en a déjà été avisée et je signale à nouveau la chose pour les membres de l'Assemblée qui n'auraient pas été informés de ce changement.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

**Election d'un membre non permanent
du Conseil de sécurité (fin)***

2. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Les délégations se rappelleront que nous avons déjà procédé à 10 tours de scrutin pour élire un membre non permanent afin de pourvoir à la vacance au Conseil de sécurité.

3. Etant donné qu'il est peu probable que l'on puisse résoudre ce problème en procédant à de nouveaux tours de scrutin et pour faciliter la tâche de l'Assemblée générale, les chefs des deux délégations directement intéressées, à savoir la Tchécoslovaquie et la Malaisie, m'ont fait savoir qu'après consultation entre les délégations ils étaient disposés à parvenir à un accord officieux en vertu duquel les deux pays occuperaient successivement le siège actuellement vacant. Sur la demande desdites délégations, j'ai décidé de soumettre la question à l'Assemblée générale.

4. Si celle-ci accepte cet arrangement, la Tchécoslovaquie sera l'unique candidat à la présente élection mais son siège au Conseil de sécurité deviendra vacant le 31 décembre 1964. Lors de l'élection destinée

à pourvoir à cette vacance durant le reste de la période biennale, la Malaisie sera le seul candidat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1965.

5. Si l'Assemblée générale ne voit pas d'objection à cet arrangement proposé par les représentants de la Tchécoslovaquie et de la Malaisie, l'élection de la Tchécoslovaquie au prochain tour de scrutin sera considérée comme une confirmation de cet arrangement.

6. Comme il n'y a pas d'objection, l'Assemblée va procéder à l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité. On est en train de distribuer les bulletins et je voudrais prier les membres de bien vouloir inscrire un seul nom d'Etat par bulletin; les bulletins comportant plus d'un nom seront déclarés nuls.

A la demande du Président, M. Dashtseren (Mongolie) et M. Lynch-Shylon (Sierra-Leone) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

<i>Bulletins déposés:</i>	102
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	102
<i>Abstentions:</i>	3
<i>Nombre de votants:</i>	99
<i>Majorité requise:</i>	66
<i>Nombre de voix obtenues:</i>	
Tchécoslovaquie.	89
Malaisie	10

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Tchécoslovaquie est élue membre non permanent du Conseil de sécurité.

7. **M. HAJEK** (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Désireuse de faciliter les travaux de l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, et animée d'un esprit de compréhension et de coopération, la délégation tchécoslovaque s'est déclarée disposée à se rallier à la solution que vous avez proposée, Monsieur le Président, avant que le vote ait lieu. Conformément à l'accord dont vous avez indiqué les grandes lignes, la République socialiste tchécoslovaque présentera sa démission à la fin de la première année de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, c'est-à-dire à la fin de 1964, de façon que le siège qu'elle occupe puisse être attribué à la Malaisie pour la seconde moitié du mandat, c'est-à-dire pour 1965.

8. Cet accord ne constitue en aucune façon un changement d'attitude de la part de la Tchécoslovaquie, à propos de l'application systématique du principe de répartition géographique des sièges des membres

*Reprise des travaux de la 1252^e séance.

non permanents du Conseil de sécurité; il ne saurait davantage être interprété comme un précédent quelconque.

9. Je tiens à adresser mes remerciements sincères à tous ceux qui, par leurs efforts soutenus, ont permis d'aboutir plus facilement à une solution concertée, laquelle, sans être pleinement satisfaisante, nous a permis de sortir de l'impasse. Mes remerciements vont plus particulièrement à vous, Monsieur le Président, et au représentant de la Jordanie, M. Rifa'i, pour les bons offices qui ont permis d'aboutir à cet accord. En même temps, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance, au nom de la délégation tchécoslovaque, à ceux qui ont appuyé de leurs votes fidèles la République socialiste tchécoslovaque pendant les différents tours de scrutin successifs, contribuant ainsi à son élection.

10. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, dès l'abord, de me joindre au représentant de la Tchécoslovaquie pour exprimer à M. Rifa'i, ambassadeur de Jordanie, et aux autres amis qui nous ont aidés la profonde reconnaissance que la délégation malaise leur porte pour le rôle utile qu'ils ont joué, permettant ainsi d'aboutir à cet heureux résultat auquel vous avez fait allusion, Monsieur le Président, dans la déclaration liminaire par laquelle vous annonciez qu'il serait procédé à un nouveau tour de scrutin pour élire le dernier membre non permanent du Conseil de sécurité.

11. Ma délégation sait gré au représentant de la Tchécoslovaquie de la déclaration qu'il vient de faire et par laquelle il a confirmé l'accord en vertu duquel la Malaisie s'est retirée de la compétition afin de permettre l'élection de la Tchécoslovaquie, ce qui est fait.

12. Je le remercie également d'avoir déclaré que la Tchécoslovaquie se retirera du Conseil de sécurité le 31 décembre 1964, afin de permettre l'élection de la Malaisie à ce siège pour l'année 1965. Mes remerciements vous sont dus également à vous, Monsieur le Président, pour votre coopération et votre aide qui ont permis d'aboutir à cet heureux compromis.

13. Je m'en voudrais de laisser passer cette occasion sans remercier les nombreuses délégations qui ont systématiquement voté en faveur de la Malaisie au cours des tours de scrutin successifs qui ont eu lieu. Je voudrais terminer en disant que ma délégation se sent une dette de reconnaissance envers l'Assemblée tout entière qui a bien voulu ratifier cet accord.

14. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): L'Assemblée a entendu les déclarations des représentants de la Tchécoslovaquie et de la Malaisie. Ces déclarations figureront dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

15. Le représentant de l'Inde a la parole au sujet de la même question.

16. M. MISHRA (Inde) [traduit de l'anglais]: Le vote qui vient d'avoir lieu nous remplit de satisfaction parce que, après dix tours de scrutin, nous pensions bien que nous parviendrions à un accord. Ma délégation tient toutefois à préciser qu'il s'agit en l'occurrence d'un accord privé intervenu entre deux délégations et qu'il ne saurait, aux termes de la Charte,

engager l'Assemblée. Cela dit, je répète que nous nous félicitons du règlement qui est intervenu aujourd'hui.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago

17. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Plusieurs Etats Membres ont présenté un projet de résolution relatif à cette question [A/L.430 et Add.1 et 2].

18. M. BOSSAY (Chili) [traduit de l'espagnol]: Les peuples des Nations Unies, lorsqu'ils ont élaboré la Charte qui a donné naissance à l'Organisation, avaient pleinement conscience du fait qu'il existe un terrain sur lequel chacun peut se rencontrer et qui peut servir à l'affermissement de la paix et de l'amitié internationales. Aussi ont-ils prévu à l'Article 1 de la Charte qu'un des buts essentiels des Nations Unies serait de: "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre ... humanitaire".

19. C'est là un noble but que les peuples se sont assigné dans la Charte et, lorsque les années auront passé, les historiens qui analyseront l'œuvre de notre organisation internationale pourront dire que l'instrument essentiel de la réussite des Nations Unies dans leurs efforts d'amitié, de paix et de désarmement aura été leur réaction opportune, efficace et solidaire devant la douleur et la tragédie qui frappaient certains des peuples qui la composent. Le Chili a fait l'expérience de cette solidarité.

20. Notre peuple, qui s'est établi sur un territoire où les forces de la nature sèment régulièrement la douleur, la destruction et la mort, a reçu des Nations Unies et de la majorité des peuples de la terre l'aide morale et matérielle qui lui a permis de reconstruire ses villes, de raffermir les courages et de pouvoir ainsi poursuivre la tâche qui l'occupe actuellement: le développement économique et son corollaire, c'est-à-dire un plus grand bien-être pour tous.

21. C'est pourquoi la réaction de ma patrie devant la douleur d'autrui et les destructions que les forces de la nature infligent à l'œuvre et à la personne même est toujours rapide et empreinte de compréhension. Nous n'avons jamais fait de discrimination d'ordre politique dans ces tragiques circonstances. C'est pour cette raison que, lorsque, à la fin du mois de septembre dernier, le cyclone appelé "Flora" a frappé Cuba, Haïti, la Jamaïque, la Trinité et Tobago et une partie de la République Dominicaine, et porté la destruction et la mort chez des peuples de race, de religion et d'idées politiques différentes mais vivant tous dans la même aire géographique de l'Amérique latine, mon gouvernement a jugé nécessaire pour se solidariser avec les peuples touchés de demander l'intervention de l'ONU [voir document A/5566/Rev.1 et Add.1].

22. Le 30 septembre dernier, le cyclone, qui soufflait à une vitesse atteignant 170 km à l'heure, a déferlé sur l'île de Tobago, anéanti des plantations de cocotiers et, en moins de quatre heures, laissé 17 000 personnes sans abri, soit près de la moitié de la popu-

lation totale de l'île. Certains villages ont complètement disparu et d'autres ont vu 60 p. 100 de leurs édifices détruits. En outre, 85 p. 100 des récoltes ont été perdues.

23. Ce fut ensuite le tour d'Haïti. Le cyclone, dont la vitesse atteignit 220 km à l'heure, balaya, dans la péninsule de Tiburon, une zone de 120 km de large, qu'il détruisit complètement. Nous ne savons pas à combien s'élève le nombre des morts dans cette région et sans doute ne le saurons-nous jamais exactement, mais on estime qu'il est de l'ordre de 4 000. Beaucoup de corps ne seront jamais retrouvés car ils ont été réduits à néant et emportés par les eaux ou ensevelis sous les ruines.

24. Du 4 au 8 octobre, le cyclone Flora s'est acharné sur Cuba. Il a plu davantage pendant ces cinq jours que pendant toute une année normale. La meilleure région agricole du pays a été totalement détruite et, d'après les estimations, plus de 1 000 personnes ont péri; des milliers d'habitations ont été détruites ainsi que des routes principales et secondaires, des voies ferrées, des ponts, des installations électriques, des réseaux d'égouts et d'autres installations. Les dommages causés à l'agriculture ont été à ce point immenses que dans la seule province d'Oriente, qui avec celle de Camaguëy a été la plus dévastée par le cyclone, il a fallu évacuer plus de 150 000 personnes de la zone de danger.

25. A la Jamaïque et dans la République Dominicaine également, le cyclone a causé des dommages considérables, bien que ces pays ne se soient pas trouvés sur son passage direct. A la Jamaïque, il est tombé 430 millimètres de pluie en 12 heures, ce qui représente la précipitation la plus importante dans l'histoire de cette île. Il y a eu des morts et l'on estime que les dommages causés aux ponts et chaussées s'élèvent à 6 millions de dollars et que les maisons et les récoltes détruites représentent une perte de 1 500 000 dollars au moins.

26. Dans la République Dominicaine aussi il y a eu des morts et de nombreux villages se sont trouvés isolés du fait des inondations et de l'effondrement de ponts et de routes. Les récoltes ont été gravement endommagées. Dans certaines régions, les maladies épidémiques ont fait leur apparition par suite de la destruction des installations d'eau potable et, d'une façon générale, on calcule que près de 9 000 personnes ont eu à souffrir du cyclone.

27. Le 9 octobre, après avoir fait des ravages énormes dans les régions indiquées, le cyclone a perdu sa violence quelque part au-dessus de l'Atlantique.

28. Grâce aux progrès techniques, on a pu savoir à temps que ce cyclone allait se former au nord de l'Amérique du Sud. Les observatoires météorologiques de l'Amérique du Nord donnèrent l'alarme aux territoires que le cyclone risquait de toucher mais la technique n'est pas suffisamment avancée pour que l'on puisse lutter contre ces phénomènes de la nature et il n'a donc pas été possible d'atténuer les effets destructeurs de l'ouragan.

29. Une fois donc que toutes les possibilités techniques ont été épuisées, les sentiments et la solidarité

internationale qu'éveille ce genre de tragédie doivent jouer et s'exprimer par l'appui moral et l'aide matérielle que tous les hommes sont disposés à prêter à leurs frères dans le malheur. C'est ce qui s'est produit il y a deux ans, lorsque le Chili a connu un des plus puissants séismes qui aient jamais été enregistrés. C'est aussi ce qui s'est produit l'an dernier lorsque l'Iran a été victime d'un tremblement de terre. C'est encore ce qui s'est produit il y a quelques jours lorsque l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité une résolution prévoyant la fourniture à la Yougoslavie d'une aide pour reconstruire la ville de Skoplje. C'est ce qui doit encore se produire aujourd'hui afin qu'une aide soit apportée à Cuba, à Haïti, à la Jamaïque, à la République Dominicaine et à la Trinité et Tobago.

30. M. ENCKELL (Finlande) [traduit de l'anglais]: C'est au nom des délégations du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, en même temps qu'au nom de ma délégation, que j'exprime nos sentiments de profonde sympathie aux gouvernements et aux populations touchés par la catastrophe qui, le mois dernier, a frappé la région des Caraïbes. Nous avons appris avec douleur et consternation quels dégâts terribles le récent ouragan a occasionnés, et nous déplorons vivement la perte de nombreuses vies humaines, en même temps que les immenses dégâts matériels. C'est vraiment là une situation qui doit susciter la coopération et la solidarité des Membres de notre organisation. Il faut, de toute urgence, prendre des mesures pour alléger les souffrances et rétablir des conditions de vie normales dans la région touchée, et ces mesures réclament le concours de la collectivité internationale et de ses principaux organes.

31. Voilà pourquoi nous sommes particulièrement reconnaissants à la délégation du Chili [A/5566/Rev.1 et Add.1] d'avoir pris l'initiative de faire inscrire cette question à l'ordre du jour et aux délégations du Brésil, du Mexique et de l'Uruguay d'avoir été les premiers auteurs, de concert avec la délégation chilienne, du projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] qui est actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée.

32. Les cinq délégations dont je suis le porte-parole tiennent à dire qu'elles comprennent et approuvent entièrement les motifs et les objectifs qui ont inspiré les auteurs de ce texte; elles souscrivent, de manière générale, aux mesures préconisées dans le dispositif du projet de résolution.

33. Il n'y a guère plus de 15 jours que l'Assemblée générale adoptait une résolution relative aux mesures à prendre à la suite du tremblement de terre de Skoplje. A d'autres moments, dans le passé, l'Assemblée et, parfois, le Conseil économique et social ont adopté des résolutions prévoyant des mesures d'assistance aux victimes des grandes catastrophes survenues dans d'autres parties du monde: la Libye, le Maroc, l'Indonésie, l'Iran et le Chili, pour ne citer que quelques exemples. L'ampleur terrifiante des destructions dont a souffert la région des Caraïbes réclame assurément des efforts spéciaux, et il est à espérer que notre prise de conscience croissante de la solidarité internationale nous mettra à même de rendre de plus en plus efficaces les mesures que nous adoptons dans ces situations tragiques.

34. Aux termes du projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis, l'Assemblée inviterait, d'un côté, les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à fournir leur assistance, et prierait, d'autre part, le Secrétaire général et les chefs des secrétariats des différentes institutions des Nations Unies de tenir compte des besoins des pays touchés et de prendre les mesures nécessaires. Cette façon de procéder est évidemment indiquée, et nous n'avons rien à y redire. Mais j'estime que nous devons fournir au Secrétaire général des directives nettes, en définissant d'une façon aussi claire et précise que possible le cadre dans lequel nous désirons le voir agir. Cela sera d'autant plus nécessaire, dans le cas spécial qui nous occupe, que conformément au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution nous devrions demander, non seulement au Secrétaire général, mais également aux chefs des secrétariats de certaines institutions spécialisées, de prendre la situation en main. Ils voudront tous, bien entendu, être informés le plus complètement possible de nos intentions, et nous autres, membres de l'Assemblée, tenons sans doute à ce qu'ils interprètent aussi fidèlement que possible nos désirs. Négliger de formuler le texte de la résolution avec un maximum de clarté reviendrait somme toute à imposer, à mon avis, inutilement un fardeau supplémentaire au Secrétaire général.

35. Ce que les auteurs du projet voulaient dire, en rédigeant le paragraphe 3 du dispositif, c'est, j'en suis convaincu, que l'Assemblée prierait le Secrétaire général d'utiliser toutes les ressources disponibles pour fournir les secours d'urgence et les moyens de relèvement possibles. En même temps, j'estime que l'Assemblée devrait prendre grand soin d'éviter, ou du moins de limiter, les possibilités d'une interprétation inexacte ou erronée de ses résolutions, même dans un cas comme celui qui nous occupe, où il semble fort peu probable qu'un tel malentendu puisse se produire.

36. Voilà pourquoi ma délégation, par souci de précision et dans l'intérêt d'une application effective du projet de résolution sur lequel nous allons voter, voudrait, de concert avec les autres délégations des pays scandinaves, demander aux auteurs du projet de remplacer, au paragraphe 3 du dispositif, le membre de phrase placé entre virgules et qui se lit actuellement "pour mettre à leur disposition, aux fins de leurs plans de relèvement, les ressources nécessaires" par le membre de phrase "et d'utiliser les ressources disponibles pour fournir les secours d'urgence et moyens de relèvement" ou par une autre formule de sens analogue. Cette précision, que semble exiger tout au moins la traduction anglaise du texte original, permettrait à mon avis au Secrétaire général et aux chefs des secrétariats des institutions spécialisées d'utiliser pleinement toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour prêter leur assistance à l'occasion de la grande tragédie humaine qui s'est abattue sur les gouvernements et la population de la région des Caraïbes.

37. M. TATTEMBACH (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: C'est avec le plus grand plaisir que la délégation du Costa Rica va voter le projet de résolution présenté par 23 pays et relatif au point 85 de l'ordre

du jour [A/L.430 et Add.1 et 2]. Ce faisant, elle s'acquittera d'un devoir moral.

38. Les informations que les différentes agences de presse ont publiées sur l'ampleur du désastre que les récents cyclones ont provoqué dans la région des Antilles montrent sans doute possible qu'il s'agit de phénomènes d'une exceptionnelle gravité. D'autre part, l'exposé du représentant du Chili que nous venons d'entendre et les entretiens que nous avons eus avec nos collègues des délégations de la région intéressée ont confirmé ces nouvelles. Des inondations, la désolation et, fait beaucoup plus grave encore, des pertes inestimables de vies humaines, voilà l'œuvre des vents déchaînés.

39. Que peut-on faire en pareil cas? Compatir au malheur des peuples frères, le dire, comme nous le faisons, pour atténuer leur angoisse au moins moralement et, ce qui est plus important encore, essayer de remédier à la situation de ces pays par une action positive sur le plan économique et des mesures concrètes d'assistance.

40. C'est ce à quoi vise le projet de résolution qui nous est présenté; par conséquent, non seulement nous l'appuierons, mais encore nous lançons un cordial appel à nos collègues pour qu'ils l'approuvent et qu'ensuite toute la chaleur et le zèle voulus soient apportés à sa mise en œuvre puisqu'en examinant cette question il n'y a pas lieu de faire intervenir des considérations d'ordre politique mais uniquement de se soucier d'aider les pays qui vivent des heures d'inquiétude et d'angoisse. Si la nature a fait preuve de violence et de cruauté et causé tant de pertes, il ne reste plus devant la situation déjà créée qu'à adopter une attitude: tourner le dos au passé, regarder devant soi et, d'un esprit résolu, essayer de remédier aux dommages causés par les éléments en furie. Il faut faire ce que disait de faire ce roi du Portugal lorsqu'on lui demanda ce qu'il fallait faire au lendemain de l'un des grands raz de marée qui frappaient le pays: "Enterrer les morts et se préoccuper des vivants."

41. Notre attitude devant la tragédie des pays frères doit être la même; il ne nous reste plus qu'à enterrer, comme s'ils appartenaient au monde des morts, le souvenir de la tragédie horrible et les pensées mesquines et à nous préoccuper de l'aide qui peut être apportée aux vivants, à ceux que la vie a conservés, aux idées et aux projets qui incarnent la vie. Si le drame provoqué dans la région des Caraïbes est le fait de forces aveugles de la nature qu'aucune action humaine ne pouvait arrêter, la solidarité de toutes les nations n'en existe pas moins et elle peut atténuer la douleur que ces forces ont répandue.

42. Ma délégation fait appel à cette solidarité dont elle s'engage à faire preuve, et, dans cet esprit, elle s'offre à coopérer dans toute la mesure de ses possibilités pour que soit plus supportable la dure situation que les pays frères de la région des Caraïbes connaissent actuellement.

43. M. BERNARDES (Brésil) [traduit de l'anglais]: Le peuple et le gouvernement brésiliens ont suivi avec douleur et angoisse le passage destructeur du récent cyclone sur les Caraïbes, laissant derrière lui dévastation et souffrances à la Trinité et Tobago,

la Jamaïque, Haïti, Cuba et la République Dominicaine. Des milliers de personnes ont péri sur son sillage et des dommages considérables ont été causés aux biens, aux récoltes et à l'économie de régions entières. Des centaines de milliers de personnes se trouvent sans foyer.

44. Rien qu'en Haïti, les dégâts sont si graves qu'il n'a pas encore été possible de déterminer avec précision l'ampleur du désastre. Il se peut que 4 000 personnes aient été tuées. A Cuba, les régions agricoles les plus importantes ont subi des pertes immenses. Le cyclone a eu des effets tout aussi désastreux à la Trinité et Tobago, à la Jamaïque et dans la République Dominicaine.

45. Mon gouvernement a déjà exprimé toute la tristesse et la sympathie du peuple brésilien aux peuples et aux gouvernements des pays victimes de cette catastrophe. Les pays sinistrés ont d'eux-mêmes pris les premières mesures d'urgence pour secourir les victimes et relever les régions touchées par le désastre. Mais une tâche immense reste encore à accomplir. Cela suppose beaucoup d'efforts et des ressources matérielles considérables et la communauté internationale ne saurait manquer d'apporter une aide efficace aux pays sinistrés par l'intermédiaire des Nations Unies, comme elle l'a fait dernièrement dans des circonstances tout aussi tragiques. C'est dans cet esprit que la délégation brésilienne a donné son appui le plus sincère à l'initiative prise par la délégation chilienne [A/5566/Rev.1 et Add.1] et a eu l'honneur de présenter avec 22 autres délégations le projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] dont l'Assemblée est maintenant saisie. Nous sommes persuadés que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité et que tous les Etats Membres et les institutions des Nations Unies intéressées répondront immédiatement avec efficacité et générosité à l'appel qu'il contient.

46. M. LEKIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: C'est avec une vive émotion que nous avons appris les conséquences catastrophiques du cyclone qui s'est récemment abattu sur Cuba, Haïti, la Jamaïque, la Trinité et Tobago et la République Dominicaine, laissant derrière lui des pertes immenses en vies humaines et en biens.

47. La délégation yougoslave saisit à nouveau cette occasion pour exprimer aux délégations des pays sinistrés et à leurs peuples la sympathie et la solidarité la plus profonde du gouvernement et du peuple yougoslaves.

48. L'humanité n'est pas encore en mesure de prévenir ou de neutraliser ces catastrophes naturelles qui malheureusement s'abattent de temps à autre sur différents pays et leurs populations. Tout ce que l'homme peut faire en de telles circonstances, c'est d'apporter son aide afin d'atténuer dans toute la mesure possible les effets de ces catastrophes. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, précisément en de telles heures, la compréhension humaine dépasse les frontières nationales et s'élève au-dessus des différends politiques et autres et que les sentiments humanitaires de solidarité et d'amitié s'expriment avec force.

49. Nous sommes, nous aussi, passés par cette épreuve, lorsque, en juillet 1963, Skoplje, capitale de la Macédoine, a été dévastée par un tremblement de terre. Cette catastrophe a fait l'objet d'un débat ici même. Les mains secourables qui nous ont été alors tendues par tous les peuples du monde n'étaient pas seulement le témoignage de l'amitié et de la solidarité de l'homme pour l'homme et de la famille des nations pour notre pays, mais elles ont aidé et aident encore à atténuer les souffrances causées par les immenses pertes en vies humaines et en biens que nous avons subies.

50. Nous savons que les Gouvernements de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago et de la République Dominicaine ont déjà pris les mesures nécessaires pour effacer certaines des marques de ce désastre, afin de créer les premières conditions indispensables à la vie dans les régions sinistrées. Il ne fait aucun doute que les gouvernements de ces pays devront entreprendre des programmes à long terme et s'efforcer de faire disparaître complètement les tristes conséquences de cette catastrophe. Le fardeau principal retombera donc sur ces pays eux-mêmes. Nous pensons cependant que la communauté mondiale tout entière et plus particulièrement l'ONU, ses institutions spécialisées et les organisations qui lui sont reliées ont le devoir d'appuyer au maximum les efforts des gouvernements intéressés. C'est pourquoi la délégation yougoslave s'est jointe aux auteurs du projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] présenté initialement par le Brésil, le Chili, le Mexique et l'Uruguay et espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité, comme d'autres textes analogues l'ont été dans le passé. Ce serait ainsi non seulement prouver la solidarité de la communauté mondiale envers les peuples sinistrés, mais aussi contribuer de façon tangible aux efforts entrepris pour surmonter les difficultés dans lesquelles ce désastre a soudain plongé les gouvernements et les peuples de ces pays.

51. M. LICHTVELD (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Les pays sur lesquels s'abat un désastre suscitent toujours notre sympathie, mais devant les ravages causés récemment par un cyclone dans plusieurs îles des Caraïbes, ma délégation éprouve une compassion particulière envers les victimes de cette catastrophe, qui prouve une fois de plus que les hommes ne peuvent guère lutter contre les forces de la nature malgré tous les progrès de la technique.

52. Etant donné que les Antilles néerlandaises et Surinam, deux des trois régions autonomes du Royaume des Pays-Bas, sont situées dans les Caraïbes, c'est en réalité en bons voisins que non seulement nous nous sentons solidaires des victimes, mais que nous désirons participer par tous les moyens à toutes les mesures qui seront prises pour soulager leur détresse et les aider à reconstruire leurs foyers. Le cyclone qui, il n'y a pas très longtemps, a ravagé l'île de Saint-Martin, l'une des Antilles néerlandaises, est encore très vivant dans nos mémoires. C'est pourquoi nous partageons toutes les souffrances que viennent de subir les populations sinistrées d'Hispaniola et des deux îles nouvellement indépendantes.

53. Mais tout comme les chagrins d'enfants éveillent davantage notre pitié que ceux des adultes, notre

compassion va tout particulièrement à la petite île paisible de Tobago, qui a dû payer un si lourd tribut à la nature. En dehors des liens d'amitié étroits qui unissent le Gouvernement de la Trinité et Tobago et les Gouvernements des Antilles néerlandaises et Surinam, nous avons avec Tobago des liens historiques. Pendant une période de son histoire, Tobago s'appelait "New Walcheren" et ce nom se retrouve encore sur les anciennes cartes. L'île de Walcheren, aux Pays-Bas, avait été complètement dévastée par des inondations au cours de la dernière guerre, mais a pu néanmoins surmonter cette catastrophe en très peu de temps, justifiant la fière devise de la province de Zélande: luctor et emergo (je lutte et je me relève). Nous espérons que l'ancienne Nieuw Walcheren (Tobago) se relèvera elle aussi et renaitra avec l'assistance de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées.

54. Il va sans dire que la sympathie particulière que nous éprouvons à l'égard de Tobago n'enlève rien à nos sentiments de compassion pour les autres îles frappées par le désastre, la Jamaïque, Cuba, Haïti, et la République Dominicaine. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] dont l'Assemblée est saisie et nous en recommandons l'adoption à l'unanimité.

55. Je suis autorisé à parler également au nom de la République française, qui compatit tout autant que les trois parties du Royaume des Pays-Bas aux souffrances des populations des Caraïbes.

56. M. TARABANOV (Bulgarie): L'Assemblée générale est saisie d'une question d'une urgence et d'une importance exceptionnelles pour certains pays, puisqu'il s'agit d'un cataclysme d'une grande envergure qui s'est abattu en même temps sur plusieurs pays Membres de notre organisation. Nous assistons à une véritable répétition des calamités dont nous avons à nous occuper. Mais il est important que l'Organisation soit à même d'œuvrer dans toute la mesure possible en ce qui concerne l'aide à apporter dans des cas pareils.

57. Entre le 30 septembre et le 8 octobre, un terrible cyclone, accompagné de pluies torrentielles et de vents d'une violence extraordinaire, s'est abattu sur des parties importantes de Cuba, d'Haïti, de la République Dominicaine, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago. J'estime inutile d'énumérer tous les ravages et toutes les conséquences tragiques de cette catastrophe naturelle qui a causé la mort de plusieurs milliers de personnes et en a laissé des centaines de milliers sans abri. Le représentant du Chili, qui le premier a pris la parole sur ce point de notre ordre du jour, en a donné un tableau saisissant.

58. Je voudrais exprimer ici les sentiments les plus profonds de sympathie qu'éprouvent le Gouvernement et la délégation de la République populaire de Bulgarie, et je voudrais en même temps, parlant au nom de la République populaire de Hongrie et de la République socialiste de Tchécoslovaquie, exprimer toute la sympathie de leurs délégations à l'égard des pays éprouvés.

59. Il convient de féliciter les gouvernements des pays frappés pour leur courage et leurs initiatives immédiates qui ont permis de soulager le sort des

sinistrés et de prévenir des dommages encore plus grands.

60. Il convient également de souligner un autre fait très réconfortant: c'est que de nombreux pays ont offert sans tarder une aide généreuse et immédiate. Qu'il me soit permis de dire que cette aide internationale en des cas pareils est en train de devenir l'une des meilleures traditions des Nations Unies.

61. Comme nous l'avons déjà constaté à l'occasion du grave tremblement de terre de Skoplje, en Yougoslavie, ce secours très précieux n'a revêtu que le caractère d'un premier secours; pour que cette assistance soit plus efficace, il est sans doute nécessaire de la prolonger et de la coordonner avec les plans des gouvernements respectifs visant à rétablir des conditions de vie normales dans leurs pays.

62. Pour toutes ces raisons, nous avons la conviction que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité le projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] qui lui est soumis; ce projet représente un fervent appel à tous les Membres des Nations Unies et aux Nations Unies y compris les organes spécialisés, pour qu'ils continuent d'apporter leur aide aux pays ravagés afin que ces derniers puissent parer le plus tôt possible aux conséquences tragiques des désastres. En faisant son devoir, l'Assemblée générale des Nations Unies aidera efficacement ces malheureux pays à surmonter les difficultés en présence desquelles ils se trouvent. Nous sommes certains, je le répète, non seulement que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité, mais qu'il sera adopté par acclamation.

63. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Au Bureau [157ème séance], la délégation soviétique a pleinement appuyé l'initiative de la délégation du Chili en vue d'inscrire à l'ordre du jour de la dix-huitième session un point nouveau: "Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago." [A/L.430 et Add.1 et 2.]

64. L'Union soviétique fait partie du groupe des auteurs du projet de résolution sur ce sujet. Nous avons tous été profondément bouleversés lorsque, à la fin de septembre et au début d'octobre de cette année, le cyclone Flora s'est abattu sur les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago, provoquant de graves destructions et de cruelles pertes de vies humaines ainsi que des pertes matérielles énormes.

65. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer à nouveau nos profondes condoléances et notre sincère sympathie aux peuples et aux gouvernements de la région des Antilles, qui ont souffert de ce cataclysme.

66. Les peuples et les gouvernements d'un grand nombre de pays du monde se sont empressés de venir à l'aide des Etats de la région des Antilles, dont les peuples ont été frappés par cette tragédie. Le Gouvernement soviétique, en particulier, a pris la résolution d'accorder au peuple ami cubain frappé par ce cataclysme une assistance désintéressée et gratuite en lui fournissant des médicaments et du ravitaillement

expédiés d'urgence. L'Union soviétique envoie en outre à Cuba des matériaux de construction, des machines et des produits divers. Notre pays enverra à Cuba l'équipement nécessaire pour établir une usine de matériaux de construction de maisons par panneaux.

67. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de prêter tout le concours possible aux Etats de la région des Antilles victimes de la tragédie en puisant dans les ressources du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial de l'Organisation des Nations Unies, afin d'éliminer au plus tôt les conséquences du cyclone Flora.

68. La délégation de l'Union soviétique est persuadée que le projet de résolution à ce sujet sera approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale de notre organisation.

69. Mlle GROZA (Roumanie): Permettez-moi de réaffirmer les sentiments de sincère et profonde sympathie exprimés par la délégation roumaine il y a deux semaines, à cette tribune [1240ème séance] de même qu'au Bureau de l'Assemblée générale [157ème séance], pour les pertes de vies humaines et les dommages matériels considérables provoqués par le cyclone qui a récemment ravagé la région des Caraïbes. Ce faisant, je suis l'interprète également des sentiments de la République populaire mongole.

70. Faisant part de ses sentiments de profonde compassion au peuple cubain pour les dures épreuves par lesquelles il a passé à la suite de cette calamité naturelle, le Président du Conseil d'Etat de la République populaire roumaine, dans un télégramme adressé au Président et au Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de la République cubaine, leur a transmis la fraternelle sympathie du peuple roumain et ses sincères condoléances aux familles frappées par le deuil.

71. Le Gouvernement roumain, ainsi que ceux d'autres pays, se joint aux efforts faits par l'Etat cubain dans l'accomplissement de l'œuvre consistant à aider les victimes et à reconstruire les régions qui ont particulièrement souffert à la suite du cyclone. Nous estimons que secourir les populations sinistrées de Cuba, de la République Dominicaine, d'Haïti, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago est un acte profondément humanitaire auquel la communauté internationale ne peut manquer de manifester son entière adhésion. Nous apprécions la prompte initiative des délégations du Brésil, du Chili, du Mexique et de l'Uruguay, et nous estimons que le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale [A/L.430 et Add.1 et 2] traduit justement cette solidarité internationale devant la situation tragique qui s'est produite. Les mesures, tant individuelles que collectives, visant à secourir les territoires susmentionnés, prises par l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements de tous les Etats, ainsi que le prévoit le projet de résolution, seront bienvenues d'autant plus que les pays frappés sont en plein effort de redressement économique. Ces mesures contribueront à la reconstruction rapide des régions dévastées, afin que continue l'œuvre générale de développement à laquelle ces pays se sont attelés.

72. C'est la raison pour laquelle la délégation roumaine a exprimé le désir de figurer parmi les auteurs du projet de résolution soumis à l'Assemblée.

73. M. TARAZI (Syrie): Prenant la parole au nom de ma délégation, au nom de toutes les délégations arabes et au nom de celle de l'Afghanistan, je voudrais exprimer notre vive sympathie aux victimes du cyclone qui a ravagé Cuba, Haïti, la Jamaïque, la République Dominicaine et la Trinité et Tobago.

74. Les calamités naturelles se succèdent et l'homme semble impuissant devant le déchaînement du ciel et devant le spectacle des malheurs qui en sont le fruit. Mais cette impuissance n'est pourtant pas totale, car, devant le malheur, les humains sont solidaires, ainsi que nous avons pu le constater ici même.

75. Notre Organisation, qui est universelle, se doit de se pencher sur la misère et le malheur. Aussi sommes-nous redevables à la délégation du Chili et à celles qui se sont jointes à elle d'avoir bien voulu demander l'inscription de ce point à notre ordre du jour. Nous savons, évidemment, que les dégâts produits ne sauraient être entièrement réparés. Cependant, l'expression de notre solidarité est à elle seule un gage des liens indestructibles qui lient les différentes parties de notre monde. De tels liens ne peuvent que nous rapprocher les uns des autres, faisant de l'humanité un tout indivisible.

76. En adoptant unanimement et par acclamation le projet de résolution qui nous est soumis [A/L.430 et Add.1 et 2], nous ne ferons qu'accomplir une tâche essentielle et primordiale qui place l'Organisation des Nations Unies au premier plan de l'activité mondiale. Cette tâche est sublime, et elle est réelle.

77. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Au nom du gouvernement et du peuple de Chypre, je tiens à exprimer notre profonde douleur devant la tragédie qui a frappé Cuba, Haïti, la Jamaïque, la République Dominicaine et la Trinité et Tobago et à assurer les gouvernements et la population de ces pays de toute notre sympathie. Voici un nouvel exemple de l'esprit de solidarité dont sont animés les membres de l'Assemblée générale conscients de l'interdépendance des peuples, esprit de solidarité dont ils avaient déjà fait preuve à l'heure de la tragédie qui a frappé la Yougoslavie. Nous souhaitons que cet esprit se manifeste chaque fois que se présenteront des cas semblables.

78. M. CHANDERLI (Algérie): Ma délégation est l'un des auteurs du projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2] concernant les mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago. Je suis convaincu que l'Assemblée connaît les sentiments qui ont animé ma délégation lorsqu'elle s'est associée au projet de résolution du Chili et d'autres pays du continent sud-américain. Je n'y reviendrai pas. L'Assemblée les partage avec nous dans la mesure où tous, ici, nous voulons exprimer notre solidarité et notre sens de l'humanité devant les catastrophes qui frappent certains des Membres de notre Organisation.

79. A ce stade de nos débats, je voudrais simplement indiquer que ma délégation ainsi que les autres au-

teurs du projet de résolution ont écouté avec beaucoup d'intérêt et de respect l'intervention de la délégation de la Finlande faite au nom des pays scandinaves. Le représentant de la Finlande a bien voulu faire une suggestion qui, en vérité, a le mérite d'apporter une plus grande précision au dispositif de notre projet de résolution. Puisque, dans son intervention, il a indiqué qu'il n'était pas attaché aux termes précis qu'il a avancés, mais qu'une formule proche de ceux-ci lui serait acceptable, je voudrais lui proposer, ainsi qu'à l'Assemblée, après consultation avec les autres auteurs du projet de résolution et un certain nombre de délégations — j'en ai d'ailleurs parlé avec lui et il m'a donné son accord — d'accepter la formule suivante. Il s'agirait, au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, à la troisième ligne du texte français, de supprimer les mots "pour mettre à leur disposition, aux fins de leurs plans de relèvement, les ressources nécessaires" et de les remplacer par un texte que je n'ai qu'en anglais et que je ne voudrais pas me permettre de traduire moi-même, mais que je vais lire pour le bénéfice du Secrétariat.

[L'orateur poursuit en anglais.]

"... and to provide assistance, in connexion with their rehabilitation plans, from available resources" ("... et de leur fournir une assistance, aux fins de leurs plans de relèvement, dans la mesure des ressources disponibles").

[L'orateur reprend en français.]

Avec cette rectification — qui n'est d'ailleurs pas un amendement et qui, je l'espère, aura l'agrément de l'Assemblée — nous pourrions, j'en suis sûr, clore notre débat sur ce point et adopter par acclamation, comme je le souhaite très vivement, une résolution qui traduira une fois de plus le sens de l'humain, le sens de l'universel et la solidarité internationale qui marquent, d'une manière raisonnée, les idées et les actes des Membres de notre organisation.

80. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée vient d'entendre lecture des modifications que le représentant de l'Algérie, parlant au nom des coauteurs du projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2], propose d'apporter au texte du paragraphe 3 du dispositif dudit projet.

81. En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte l'amendement proposé au paragraphe 3 du dispositif par le représentant de l'Algérie.

Cet amendement est adopté.

82. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur l'ensemble du projet de résolution [A/L.430 et Add.1 et 2], tel qu'il vient d'être amendé. Je crois comprendre que l'Assemblée entend l'adopter par acclamation. En l'absence d'objections, je considérerai que telle est son intention.

Le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté par acclamation.

83. **M. LECHUGA** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: La délégation de Cuba est heureuse de pouvoir exprimer sa profonde reconnaissance devant le geste de soli-

darité de l'Assemblée à l'égard du peuple cubain, qui pleure à l'heure actuelle la perte irréparable de plus d'un millier de ses fils, mais qui ne se décourage pas devant la perte de plusieurs centaines de millions de pesos subie par l'économie de son pays du fait d'un cyclone d'une violence exceptionnelle, qui a fait déborder les fleuves, a ravagé les récoltes et démoli les habitations par milliers, balayant des villages entiers et détruisant ponts, voies ferrées, routes et chemins dans toute la partie orientale de l'île.

84. Nous saisissons cette occasion pour souligner la générosité de la délégation du Chili, qui a demandé l'inscription à l'ordre du jour du point actuellement en discussion et qui a présenté le projet de résolution qui vient d'être adopté. Nous remercions également les autres délégations qui, en s'associant à la délégation du Chili, ont facilité la décision pour laquelle nous disons aujourd'hui notre profonde reconnaissance.

85. La partie du pays qui, 90 heures durant, a été ravagée par le cyclone représente un peu plus de la moitié du territoire national; elle compte près de trois millions d'habitants et englobe un grand nombre des plus importantes zones de production agricole du pays.

86. Les deux provinces qui ont subi les assauts de l'ouragan sont les principales régions productrices de canne à sucre; c'est là également qu'est concentrée la plus grande partie de l'élevage et que l'on trouve la production de café et de cacao la plus forte. Dans la Province orientale, sur une production totale de café estimée à 850 000 quintaux, les pertes sont estimées entre 300 000 et 500 000 quintaux. Pour ce qui est des cultures secondaires, 80 p. 100 de la récolte est anéantie. Le riz et le coton ont également beaucoup souffert; le matériel agricole et le matériel de transport, les produits déjà récoltés et engrangés, les semences, les engrais sont demeurés une semaine sous l'eau. Des dizaines de milliers d'agriculteurs ont tout perdu: maison, bétail, instruments agricoles, et jusqu'à leurs meubles et leurs vêtements. Un grand nombre d'écoles et d'hôpitaux sont détruits, ainsi que des établissements de commerce et des entrepôts.

87. La mobilisation rapide de l'administration et de la population ainsi que la mise en œuvre de toutes les ressources disponibles ont permis l'évacuation de près de 175 000 personnes et empêché que le nombre des victimes n'atteigne un total de 10 à 15 fois plus élevé. Les soins d'urgence donnés dès le début aux évacués et l'aide que l'on continue à leur fournir ont évité que n'éclatent les épidémies auxquelles on aurait pu normalement s'attendre dans les circonstances.

88. Notre peuple a fait un effort extraordinaire face aux forces déchaînées de la nature, et le Gouvernement cubain a pris l'engagement qu'aucune famille sinistrée ne resterait dans le dénuement, qu'aucun enfant ne serait privé d'assistance ou d'orientation, qu'aucun foyer ne demeurerait sans secours, et que tout ce qui a été détruit serait reconstruit en beaucoup mieux.

89. La part que prend l'Assemblée à la douleur de notre peuple nous apporte certainement un encouragement dans l'œuvre de reconstruction déjà commencée.

Dans les usines et dans les ateliers, les ouvriers font des heures supplémentaires; le réensemencement se poursuit de façon intensive; la population aide sans compter les habitants des zones dévastées. Cuba compte sur l'assistance de nombreux gouvernements et de nombreux peuples, ainsi que sur celle des organismes des Nations Unies. Nous recevons des messages de sympathie et d'encouragement de toutes les parties du monde.

90. Je ne veux pas terminer sans remercier les nombreux représentants qui, tant à la présente séance qu'aux séances antérieures, ont manifesté leur sympathie à l'égard de mon pays à l'occasion de la catastrophe qui l'a atteint, ni sans exprimer notre sympathie aux peuples de la Yougoslavie, d'Haïti, de la Trinité et Tobago, de l'Italie, de la Jamaïque et de la République Dominicaine, qui ont connu également de dures épreuves ces mois ou ces jours derniers.

91. Je tiens à dire à nouveau notre reconnaissance devant la décision qui vient d'être prise et qui nous aidera dans une grande mesure à remettre en état les zones sinistrées, à soulager la misère des victimes, à rétablir une situation normale et à instaurer à l'avenir des conditions de vie dont je suis sûr qu'elles seront meilleures que celles qui existaient avant le désastre.

92. M. RICHARDSON (Jamaïque) [traduit de l'anglais]: La délégation jamaïque est heureuse de saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de son gouvernement à la délégation chilienne et aux autres délégations qui sont à l'origine de cette résolution, à savoir les délégations du Brésil, du Mexique et de l'Uruguay, qui ont demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente session. Ma délégation tient aussi à exprimer sa reconnaissance à toutes les délégations qui se sont jointes aux auteurs de la résolution et à tous les représentants qui ont offert au cours de ces débats l'expression sincère de leur sympathie; elle veut remercier également l'Assemblée tout entière d'avoir adopté la résolution par acclamation. Nous voyons dans cet acte un nouveau témoignage éloquent de l'amitié que tous ressentent, nous le savons, pour la population de notre pays et une nouvelle manifestation frappante de la compréhension et de la sympathie réelles qui nous unissent dans cette communauté internationale.

93. La nature, qui s'est montrée généreuse en accordant à notre île des avantages précieux — la beauté physique, un climat très doux, des eaux claires et chaudes —, peut aussi se montrer cruelle. Elle décide parfois de nous rappeler de façon dramatique que la vie n'est pas que soleil. Une fois tous les 10 ans au moins, la population impuissante assiste en quelques heures à l'anéantissement d'un capital matériel accumulé pendant des années au prix d'efforts pénibles.

94. Le récent cyclone qui s'est abattu sur les Antilles n'est pas passé sur la Jamaïque. Comparées à celles de nos voisins, Cuba et Haïti, nos pertes n'ont donc pas été lourdes; cependant, pendant quatre longues journées, tandis que le cyclone s'approchait de nous et soufflait au-dessus de Cuba et d'Haïti, notre île s'est trouvée noyée sous des pluies torrentielles, combinées à des vents violents, qui ont transformé

nos fleuves en torrents déchaînés et ont causé des dommages que nous estimons à 17 millions de dollars environ.

95. Bien que souffrant lui-même des effets du cyclone, l'un de nos pays voisins ne nous a pas seulement accordé sa sympathie, mais nous a donné sans attendre la preuve tangible de sa sollicitude en nous offrant aussitôt une assistance financière. Je suis heureux de reconnaître ici cette générosité et d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l'égard des offres d'assistance que nous avons reçues d'Etats membres d'autres régions du monde.

96. De notre côté, nous avons apporté toute l'aide possible à ceux que la tragédie a atteints beaucoup plus gravement que nous — nous avons donné des produits alimentaires, des fournitures médicales et de l'argent — mais les sommes dont nous pouvons disposer sont nécessairement modestes.

97. Nous avons déjà veillé aux secours immédiats et notre programme de reconstruction est en préparation. Il ne semble pas, pour le moment, que nous ayons besoin d'une assistance technique pour effectuer la reconstruction des régions ravagées, mais nous n'hésiterons pas à la demander si elle s'avère nécessaire. Nous aurons certainement besoin d'une aide financière pour exécuter ce programme et nous espérons que l'une ou l'autre des institutions spécialisées auxquelles la résolution s'adresse pourra nous donner l'aide dont nous aurons besoin.

98. Encore une fois, au nom du gouvernement et du peuple de la Jamaïque, je tiens à remercier ceux qui nous ont adressé des condoléances à l'occasion des pertes de vies humaines dont nous avons souffert. Nous voulons dire aussi toute notre reconnaissance à l'Assemblée pour avoir adopté une résolution aussi réfléchie et aussi bienveillante.

99. M. AUGUSTE (Haïti): Le typhon qui s'est promené dans les Caraïbes s'est abattu avec une violence particulière, ajoutant un malheur sans précédent à la chaîne des calamités de ce genre dont a été déjà victime la partie sud de la République d'Haïti. En raison de sa position géographique, la région est des plus exposées à ces ouragans. Ses côtes s'étendent sur des kilomètres et semblent inviter tout ce qui passe à pénétrer dans le pays, et cela d'autant plus aisément que la nature, dans ces parages, montre toutes ses richesses sans la moindre protection naturelle. Façonné par cette ambiance, l'homme est lui aussi, dans cette région, de tempérament essentiellement bon, sobre, calme, hospitalier et d'une sensibilité remarquable que lui communique une nature tropicale par ailleurs extrêmement douce et belle. Un quart de la population d'Haïti est concentré dans cette région autour des villes côtières, au fond des vallées, dans les gorges des collines ou sur les montagnes qui se dressent à l'horizon.

100. Comme dans toutes les régions d'Haïti, l'économie dans cette partie du pays est agricole, essentiellement agricole: café, cacao, sisal, canne à sucre, fruits et légumes sont tirés d'un sol généreux; mais la pression démographique au sein d'une région de petites propriétés poussées à l'excès pose à la production des problèmes très complexes. C'est à ces problèmes que s'attaque de son mieux le gouvernement

actuel avec les maigres ressources du pays, mais avec le courage et la détermination qui conditionnent finalement le succès.

101. Comme on le sait, en moins de quelques heures, cette région paisible, telle que je vous l'ai décrite dans sa simplicité, vivant de sa modeste économie purement agricole, a vu ses champs ravagés, son cheptel et sa volaille emportés, ses maisons détruites, des vagues en furie foncer sur les villes côtières, tandis que les rivières en crue, ayant quitté leur lit, emportaient tout sur leur passage.

102. Pendant ces jours, toutes les voies de communication de la région ayant été détruites, l'isolement des villes, des villages et des bourgades a été complet. Les pertes en vies humaines sont les plus importantes que nous ayons jamais connues lors de catastrophes de ce genre: elles s'élèveraient à plus de 5 000 personnes, selon les statistiques les plus optimistes; 125 000 familles sont sans abri; 60 p. 100 de la récolte de café a été emportée et, là où la production de denrées alimentaires n'a pas été totalement anéantie, les pertes sont de l'ordre de 85 p. 100. Le cheptel et la volaille n'existent plus.

103. Face à ce tableau, qui présente sans aucun doute une épreuve sans pareille pour Haïti, le gouvernement a immédiatement pris des mesures à l'échelle de ses moyens pour secourir, panser et réparer. Il a été soutenu moralement par de nombreux témoignages de sympathie, venus spontanément de partout; il l'a été encore par les premiers secours spontanés qu'ont bien voulu apporter et offrir à Haïti ses nombreux amis, que je m'excuse de ne pas nommer pour ne blesser la discrétion et la modestie de personne.

104. Néanmoins, en ce qui concerne l'appel qui vient d'être adressé aux Nations Unies, je m'en voudrais tout d'abord, au nom du peuple haïtien, du Président de la République, de son gouvernement et en mon nom personnel, de ne pas remercier les 20 délégations qui ont pris l'initiative du projet de résolution qui vient d'être soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

105. Je remercie encore, pour mon pays et pour son gouvernement, tous ceux qui ont bien voulu appuyer ce projet de résolution au nom de cette grande solidarité humaine. Le peuple haïtien, qui cultive la reconnaissance comme l'une des plus belles vertus qui puissent fleurir dans le cœur des hommes, gardera, j'en suis sûr, un souvenir inoubliable de ce geste mémorable qui s'inscrit au nombre des plus grandes initiatives prises en Assemblée générale par acclamation. Puis-je en terminant renouveler l'expression de notre sympathie à nos frères dans le malheur?

106. M. VELAZQUEZ (République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: La République Dominicaine accueille avec une profonde reconnaissance la résolution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale. Cette résolution contribuera en effet à atténuer dans une certaine mesure le malheur qui a frappé le peuple dominicain, et plus particulièrement les habitants du sud, du sud-ouest et du nord-ouest de la République, victimes du cyclone Flora qui a ravagé les cultures et semé la misère et la mort dans toutes ces parties du pays, actuellement déclarées zones sinistrées du fait des conséquences qui ne manqueront pas d'en

résulter pour toute notre économie nationale. Grâce à cette décision de l'Assemblée générale, il sera possible de remédier en partie à la catastrophe qui s'est abattue sur la République Dominicaine laissant des milliers de familles dans le dénuement et réduisant d'innombrables cultivateurs à la ruine.

107. En ces heures d'angoisse, le peuple dominicain se sentira soulagé non seulement matériellement, mais encore bien plus moralement, par l'aide que les Nations Unies viennent de lui promettre. En temps voulu, le Gouvernement de la République Dominicaine fournira au Secrétaire général les renseignements nécessaires afin que les secours puissent être fournis avec la rapidité qu'exigent les circonstances.

108. Sir Ellis CLARKE (Trinité et Tobago) [traduit de l'anglais]: Au nom du Gouvernement et de la population de la Trinité et Tobago, je tiens à exprimer mes sincères remerciements, tout d'abord, à la délégation chilienne pour avoir pris l'initiative de suggérer l'inscription à l'ordre du jour de cette question, à propos de laquelle un projet de résolution vient d'être adopté par acclamation. Nous remercions également tous ceux qui ont appuyé le projet de résolution, tous ceux qui ont parlé en sa faveur, et l'Assemblée tout entière qui lui a donné son généreux appui.

109. L'île de Tobago est très petite et c'est peut-être la raison pour laquelle les victimes n'ont pas atteint un nombre aussi grand que cela a malheureusement été le cas pour certains de nos voisins. Mais Tobago, avec sa population de 35 000 habitants et une superficie d'environ 300 kilomètres carrés, a été, par rapport à sa superficie, plus ravagée qu'aucun autre territoire. Environ 85 p. 100 des récoltes ont été dévastées et 80 p. 100 des immeubles, en particulier des maisons d'habitation, ont été détruits ou ont subi des dommages irréparables. En d'autres termes, l'économie de Tobago a été non seulement bouleversée mais presque totalement détruite.

110. Fort heureusement, la Trinité n'a souffert que des effets secondaires de ce terrible cyclone et est venue au secours de la partie la plus dévastée du territoire de la Trinité et Tobago. On s'efforce actuellement de reconstruire Tobago, comme l'a envisagé le représentant des Pays-Bas qui a exprimé l'espoir que Tobago se relèverait. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons déjà reçu une certaine assistance du Secrétaire général, des institutions spécialisées et de certains gouvernements, en particulier des Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Nous avons reçu des messages de sympathie et des promesses d'aide de nombreux autres gouvernements auxquels nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance.

111. Nous voudrions souligner que, en dépit des ravages du cyclone, nous avons déjà entrepris les travaux de relèvement. Nous espérons que ceux qui dans le passé ont considéré Tobago comme un endroit digne de recevoir leur visite continueront à penser ainsi et que, la saison prochaine, ils ne manqueront pas de venir voir ce qui aura été fait pour rendre à Tobago sa condition première.

112. Une fois encore, je tiens à dire combien nous sommes sensibles à l'aide morale et matérielle que

nous avons reçue et à celle qui, ce soir, nous est si généreusement promise.

Organisation des travaux

113. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que la prochaine séance plénière de l'Assemblée générale aura

lieu dans la matinée du mercredi 6 novembre. A cette occasion, l'Assemblée examinera les points 75, 20 et 61 de l'ordre du jour. Ensuite, soit à la même séance, soit à une autre séance de la même semaine, elle pourra examiner le point 12 dont la discussion a été ajournée aujourd'hui.

La séance est levée à 17 heures.